

MAIRIE DU POUJOL SUR ORB  
PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
25 juillet 2024

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

**Date de la convocation :** 19/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-cinq juillet à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

**Absents :**

**Pouvoirs :** Guillaume CIANCIO à Séverine ARGELLIES,  
Cindy CIERCERSKI à Laurent RUDELLE,  
Christophe MAUREL à Marie-France MAUREL

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**Point n°1 : Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 28 mai 2024**

Le PV de la séance du conseil municipal du 28 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

**Point n°2 : AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION ENT ECOLE ANNEE 2024-2025**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la reconduction de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail au sein du groupe scolaire du Grand Cèdre.

L'Académie de Montpellier permet d'offrir sur l'ensemble du territoire académique un ENT (Environnement Numérique de Travail) unique qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques (dans la continuité de l'ENT second degré unique déployé pour les lycées et collèges de l'Académie), Une formation uniforme des personnels, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée, pour un coût de 45€ par école par an.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) au sein du groupe scolaire du Grand Cèdre

**DIT** que les crédits ont été prévus au Budget 2024 de la commune.

**Point n°3 : AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
DEPARTEMENTAL RD180 « ROUTE DE COMBES » LE POUJOL-SUR-ORB**

Le département, pour répondre à la demande de la commune, a accepté la réalisation des travaux indispensables à l'aménagement de la « route de Combes » sur la RD180 entre les PR 0+000 et les PR 0+600 en traverse de l'agglomération de la commune.

En cohérence avec l'initiative municipale pour la réalisation de ces équipements, les parties souhaitent déterminer les obligations mises à la charge de la commune en matière d'entretien des dépendances et de la chaussée.

La convention ci-annexée a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune dans le cadre de l'entretien et/ou l'exploitation des ouvrages et équipements qui ont été aménagés sur la RD180.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien du domaine public routier départemental RD180 « route de Combes » sur la commune de le Poujol-sur-Orb ci-annexée et toutes les pièces relatives à la présente délibération.

#### Point n°4 : BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que vu la délibération N° 017-2024 relative au vote du budget primitif 2024 de la commune, il est nécessaire de corriger une anomalie.

En effet, en raison de l'inscription d'une prévision de 800 € au c/681-042, sans contrepartie en recette d'investissement au chapitre 040, un ajustement doit être effectué comme indiqué ci-dessous :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
2135/21	Install. générales, agencements, a	Invest.	D				63 141,35 €	600,00 €	600,00 €
280421/040	Amort. subv. pers. droit privé-Bien	Invest.	R				800,00 €	600,00 €	600,00 €
60632/011	Fournitures de petit équipement	Fonc.	D				12 176,84 €	200,00 €	200,00 €
681/042	Dot. aux amort., aux dépréc. et au	Fonc.	D				800,00 €	-200,00 €	-200,00 €

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**APPROUVE ET ADOPTE** la décision modificative N°1 du Budget Communal 2024 comme ci-dessus énoncé,  
**DIT** au comptable public de procéder aux ajustements comptables nécessaires à l'application de cette décision,  
**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Point n°5 : BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que vu la délibération N° 018-2024 relative au vote du budget primitif 2024 de la commune, il est nécessaire de corriger une anomalie.

En effet, en raison du déséquilibre des opérations d'ordre : la dépense au chapitre 042 (c/6811) est de 74 815.01 € alors que la recette au chapitre 040 (c/28xx) est de 74 976.14 €. Il convient de diminuer la prévision inscrite au c/2813-040 de 161.13 € et de diminuer une dépense d'investissement afin de conserver l'équilibre de la section d'investissement comme suit :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
203/20	Frais d'études, de R&D et frai.	Invest.	D				0,00 €	-161,13 €	-161,13 €
2813/040	Constructions	Invest.	R			0	22 163,02 €	-161,13 €	-161,13 €

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**APPROUVE ET ADOPTE** la décision modificative N°1 du Budget eau assainissement 2024 comme ci-dessus énoncé,  
**DIT** au comptable public de procéder aux ajustements comptables nécessaires à l'application de cette décision,  
**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Point n°6 : AUTORISATION DE SIGNATURE DEVIS SOCIETE COLAS – MODIFICATION DEVIS REFECTION PARKING DE L'ORB**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le devis initial voté le dix-neuf décembre concernant la réfection du parking de l'Orb a été modifié.

En effet, le revêtement prévu (sable stabilisé) a été remplacé par un enrobé drainant.

Le montant du devis actualisé est de 33 711.25 € HT soit 40 453.50 € TTC

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la société COLAS pour la réfection du parking de l'Orb pour un montant de 33 711.25 € HT soit 40 453.50 € TTC.

## **Point n°7 : APPROBATION REGLEMENTS INTERIEURS GARDERIE ITINERANTE 2024-2025 MERCREDIS ET PETITES VACANCES / ETE 2025**

Monsieur Le Maire indique que, dans l'intérêt des usagers, du personnel communal et du respect de la discipline, il convient de régler le fonctionnement du service public de garderie itinérante et de fixer les mesures d'organisation générale du service.

Ce service fonctionne le mercredi et pendant les vacances scolaires en partenariat avec les communes de Lamalou-Les-Bains et Hérépian.

Horaires d'ouverture : 7h30 à 18h00

**Matin** : Accueil de 7h30 à 9h - Départ de 11h30 à 12h15

**Après-midi** : Accueil de 13h30 à 14h - Départ de 16h30 à 18h

### **Tarifs et paiements**

Demi-journée : 3 €

Journée (sans repas) : 5 €

**Le paiement s'effectue lors de la réservation** par Carte Bancaire sur la plateforme dédiée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le règlement de la garderie itinérante 2024-2025 comme ci annexé.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**APPROUVE** le règlement de la garderie itinérante 2024-2025,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **Point n°8 : AUTORISATION DE SIGNATURE DEVIS MODULES SKATE PARK**

Monsieur Le Maire indique que suite aux travaux réalisés sur l'emplacement du skate park, il est nécessaire désormais de procéder à l'installation des modules.

Deux devis ont été réceptionnés :

ALTRAD : fourniture et pose d'un skate park « initié » comprenant un plan incliné, une plateforme, un lanceur ainsi qu'un rail pour un montant de 25 946 € HT soit 31 135.20 € TTC

COMAT & VALCO : fourniture (sans pose) d'un lanceur courbé, un lanceur droit un slide (rail) ainsi qu'un module pour la réalisation de sauts (plateforme) pour un montant de 18 700 € HT soit 22 440 € TTC.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**DECIDE** de choisir la société ALTRAD pour un montant de 25 946 € HT soit 31 135.20 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DIT** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2024

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- L'inauguration de la Médiathèque municipale « Marcel Guibbaud » aura lieu le vendredi 29 novembre 2024 à 10h30.

La séance est levée à 20 heures

**La secrétaire de séance**  
**Madame Marie-France MAUREL**

**Le Maire**  
**Monsieur Yves ROBIN**